



La Bauche-73

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 16 octobre 2025

Ouverture de la séance à 14h00

Madame le maire demande au conseil municipal de désigner un ou une secrétaire de séance. Christel PETRI se propose et procède à l'appel des membres.

PRÉSENTS : Alain DEMAISON - Bernadette DUBERTRAND - Gilles GENOVÈSE –Evelyne LABRUDE — Louis LORIDON - Christel PETRI – Karine ROBERT- Alain SAUGE-MERLE

ABSENTS POUVOIR : Jean-Claude FELIX donne pouvoir à Louis LORIDON - Joël GESLAN donne pouvoir à Christel PETRI – Sébastien HASCOËT donne pouvoir à Gilles GENOVESE - Saliha KILANI donne pouvoir à Alain DEMAISON

En préalable, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter une délibération à l'ordre du jour. Il s'agit d'approuver le remboursement de la somme de 85 000 € de subvention perçue pour l'église, sur le prêt relais contracté pour cette opération.

Votes 11 pour

1 abstention (Saliha KILANI)

L'ajout de la délibération est approuvé à la majorité

▪ **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL du 02 juin 2025**

Votes 06 pour

05 contre (Bernadette DUBERTRAND- Alain DEMAISON-Gilles – GENOVESE - Sébastien HASCOËT - Saliha KILANI)

1 abstention (Alain SAUGE-MERLE)

Le PV du 02 juin 2025 est approuvé à la majorité

▪ **APPROBATION DU PROCES VERBAL du 06 août 2025**

Monsieur Alain DEMAISON demande à ce qu'il soit retiré les trois mots : «sa signature l'engage » dans le paragraphe concernant le suivi de la STEP, car il n'a jamais signé aucun document. Le PV du 06 août n'est pas approuvé, il sera rectifié et représenté au prochain conseil municipal.

DÉLIBÉRATIONS

▪ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET CHAUFFERIE

Madame le Maire explique au conseil l'objet de cette DM N°1. À la suite d'une créance non recouvrée d'un locataire de PLURALIS qui n'a pas payé le chauffage et dont la trésorerie poursuit le débiteur, nous devons procéder à une provision en dépenses de fonctionnement chapitre 11 art. 6061 pour la somme de 16,08 € et en dépense de fonctionnement chapitre 042 art.6817 pour la même somme.

Votes 11 pour

1 abstention (Saliha KILANI)

La délibération est approuvée à la majorité

▪ RENOUVELLEMENT DE L'ENGAGEMENT PEFC POUR 5 ANS

Madame le Maire a interrogé l'ONF pour savoir si nous avons l'obligation de renouveler notre adhésion à PEFC France, leader mondial de la certification forestière. Depuis 25 ans, PEFC France favorise l'équilibre entre les dimensions environnementales, sociétales et économiques de la forêt grâce à des garanties de pratiques durables et l'implication de plus de 83 700 propriétaires forestiers et de plus de 3 200 entreprises en France.

Dans l'affirmative, il convient de délibérer pour approuver le renouvellement de notre adhésion et autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Votes 11 pour

1 abstention (Saliha KILANI)

La délibération est approuvée à la majorité

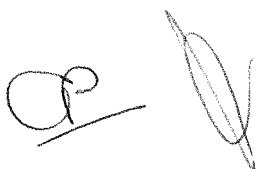
▪ PROPOSITION D'ASSIETTE 2026 AVEC L'ONF

Comme chaque année, le conseil municipal est appelé à délibérer pour inscrire l'état d'assiette, la destination et le mode de coupe pour l'année 2026 et autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant. Madame le maire explique qu'il est question de la parcelle E pour un type de coupe irrégulier (IRR), un volume de 391 m² et s'étalant sur 8,7 ha. Le mode de commercialisation proposé est une vente avec mise en concurrence au plus offrant (sur pied).

Avant la vente, l'ONF consulte la mairie pour proposer un prix et communiquer le nom de l'acheteur. Ensuite, l'ONF suit le chantier lors de la coupe.

Un plan a été communiqué aux conseillers ainsi que tous les documents explicatifs afférant à cette proposition de délibération, de façon à ce que ceux-ci puissent se prononcer en toute connaissance.

Après avoir écouté les explications de Madame le Maire, les conseillers sont appelés à délibérer pour approuver l'inscription de l'état d'assiette, la destination et le mode de coupe pour l'année 2026 et autoriser Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.



Votes 11 pour

1 abstention (Saliha KILANI)

La délibération est approuvée à la majorité

▪ **RAPPORT SUR LE PRIX ET LE QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024**

Madame le Maire rappelle au conseil que par son article L.2224-5, le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) nous impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport prérempli nous indique que nous sommes en conformité pour les rejets d'eau traitée. Aucun défaut n'a été constaté pour les années 2023 et 2024.

Après avoir écouté les explications de Madame le Maire, les conseillers sont appelés à délibérer pour approuver l'adoption de ce rapport pré rempli par le département de la Savoie.

Votes 11 pour

1 abstention (Saliha KILANI)

La délibération est approuvée à la majorité

▪ **RENÉGOCIATION DE L'EMPRUNT SUR L'ASSAINISSEMENT AVEC LE CRÉDIT AGRICOLE**

Madame le Maire rappelle au conseil l'historique de notre réflexion au préalable de l'agrandissement et de la mise aux normes de la STEP.

La première étude que nous avons choisie, réalisée par Alp'Epur, proposait une solution pour un montant de 154 000€. Nous avons présenté notre projet à la DDT pour obtenir une subvention qui nous a été refusée au motif que la solution proposée ne correspondait pas à nos besoins.

Une deuxième étude et un appel d'offre ont été effectué. La commission travaux a retenu l'entreprise ARGAUD, pour un montant de 312 000 €, sur lequel nous avons déposé une demande de subvention de 54 000 € au département. Aucun autre organisme ne finance ce type d'investissement.

Après analyse de notre endettement et compte tenu du remboursement annuel du prêt souscrit par la mandature précédente avant la démission de Mr VILLIEN, pour lequel nous devons encore une somme de 108 180,21 € au 1^{er} janvier 2025 qui se terminera en 2041, Madame le Maire a sollicité le CRCA pour renégocier la durée de ce prêt, de façon à porter l'échéance annuelle à la somme de 8447, 49 €/an.

Le nouveau prêt de 154 000 € souscrit pour l'agrandissement et la mise aux normes de la STEP pour un remboursement de 8928,24 €/an, porte le total de l'échéance annuelle à 17 375,64 €/an dont l'une se terminera en 2041 et l'autre en 2051. Certes le taux d'intérêt passe à 4,10 % pour le prêt de 154 000 € mais l'échéance des deux prêts cumulés est entièrement couverte par le montant des redevances facturés aux utilisateurs du secteur château sachant que celles-ci rapportent 17 500 €/an.

Après avoir écouté les explications de Madame le Maire, les conseillers sont appelés à délibérer pour approuver la renégociation du prêt pour la STEP, souscrit auprès du CRCA de la Savoie.

Votes 10 pour

2 abstentions (Alain DEMAISON en tant qu'utilisateur de la STEP - Saliha KILANI)

La délibération est approuvée à la majorité




▪ **RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FDEC CONCERNANT LA RÉNOVATION DE LA CHAUFFERIE**

Madame le Maire porte à la connaissance des membres du conseil présents un document actant une subvention de 94 000 € accordée par le département en 2025 pour la rénovation de la chaufferie. Or un courrier datant du 16 mai 2025 nous informe qu'en raison « du grand nombre en attente de financement », la Commission Permanente, lors de sa séance du 16 mai 2025, n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2025. »

En conséquence nous devons renouveler notre demande de subvention avant le 30 novembre.

Après avoir écouté les explications de Madame le Maire, les conseillers sont appelés à délibérer pour approuver le renouvellement de notre demande de subvention pour la rénovation de la chaufferie avant le 30 novembre.

Votes 12 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

▪ **DEMANDE DE PORTAGE PAR L'EPFL 73 POUR L'ACQUISITION DE PARCELLES DE FORETS ATTENANTES AU DOMAINE FORESTIER COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle au conseil que le montant d'un portage n'impacte pas le budget de la commune, puisqu'il est lissé sur le temps concédé. Le dernier portage avec l'EPFL souscrit en 2021 pour l'acquisition des trois appartements du château sera soldé en décembre 2025.

La commune de La Bauche est propriétaire d'une forêt de 115 ha. Celle-ci est soumise au régime forestier et gérée par l'ONF. La stratégie communale en matière de forêt consiste en l'acquisition de chaque parcelle forestière à vendre, attenante au domaine communal.

Or il s'avère que deux propriétaires particuliers souhaitent vendre leurs parcelles qui chacune jouxte la forêt communale. L'ONF s'est positionné pour l'achat de ces parcelles, qui non seulement permettrait d'agrandir notre patrimoine forestier, mais également de préserver notre potentiel forestier de façon à en assurer son entretien par l'ONF.

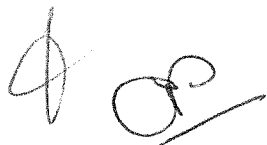
Madame le Maire explique au conseil la raison pour laquelle il est important pour la commune de faire l'acquisition de parcelles de forêt attenante à nos forêts, en sachant que si nous avons besoin de trésorerie nous pourrions vendre immédiatement pour 50 000 € de bois, et elle présente le détail du projet, à savoir :

- La parcelle A725 située aux SOLLIERES pour une surface de 31 400 m² de Futaies résineuses.
Prix de vente : 60 000 €
- La parcelle B185 située au CLOSET pour une surface de 3 654 m² de Futaies résineuses
- La parcelle B188 située au CLOSET pour une surface de 731 m² de Futaies mixtes
- La parcelle B189 située au CLOSET pour une surface de 988 m² de Taillis simples
- La parcelle B199 située à la CORBASSIERE pour une surface de 2 948 m² de Futaies résineuses
Prix de vente : 5 671 €

TOTAL DE SURFACE : 39 721 m² pour un prix de vente global de 65 670, 50 €

L'annuité constante au taux de 3 % sur 10 ans s'élèverait à 6 887,05 € à partir de 2027, première échéance.

Louis LORIDON fait remarquer que pour un particulier propriétaire de forêts, le prix de vente du m³ de bois stagne et qu'il s'interroge sur l'intérêt d'acheter de la forêt.



Madame le Maire répond que pour une commune la question ne se pose pas en ces termes. D'une part, la forêt représente un patrimoine d'importance et intéressant pour les petites communes comme la nôtre, d'autre part soit les propriétaires parviennent à vendre soit ils feront une coupe rase au-dessus de nos captages d'eau potable, ce qui n'est absolument pas souhaitable d'un point de vue écologique. Enfin, nos forêts protègent le village de glissements de terrain ou d'éboulement éventuels lors de gros orages, comme nous l'avons vu lors de l'élaboration du Plan de Sauvegarde.

Alain DEMAISON et Gilles GENOVESE justifie leur opposition à ce projet, préférant laisser le choix à la prochaine mandature élus après mars 2026, d'acquérir ou non ces forêts, ce à quoi Madame le Maire répond que d'ici là les propriétaires auront fait procéder à des coupes rases dont l'impact environnemental sera dommageable durablement.

Après avoir écouté les explications et les arguments de Madame le Maire, les conseillers sont appelés à délibérer pour approuver le portage EPFL 73 pour l'acquisition des parcelles de forêt mises en vente par des particuliers et attenantes au domaine forestier communal.

Votes 05 pour

07 contre (Alain DEMAISON – Bernadette DUBERTRAND- Jean-Claude FELIX – Gilles GENOVESE – Sébastien HASCÖET - Saliha KILANI – Alain SAUGE-MERLE)

La délibération est rejetée à la majorité

▪ **SPECTACLE DES ENFANTS DE CHARTREUSE**

Tout comme les années précédentes, la commune de La Bauche est sollicitée pour sa participation au financement du spectacle des ENFANTS DE CHARTREUSE, cette année intitulé « LA FONTAINE DE GRENADINE », préparé pendant les vacances des Toussaint et présenté durant les vacances de Noël et de février.

Madame le Maire s'est rendue à la réunion de présentation du projet et a posé une option pour la date du 14 février 2026. La participation demandée est la même que pour 2025, soit 700 € ;

Après avoir écouté les explications de Madame le Maire, les conseillers sont appelés à délibérer pour approuver la participation de la commune de La Bauche au spectacle des Enfants de Chartreuse, pour un montant de 700 €

Votes 12 pour

La délibération est approuvée à l'unanimité

▪ **DEMANDE D'AUTORISATION DE VENDRE LA PARCELLE A 1217**

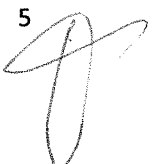
Madame le Maire explique au conseil que la commune a reçu une demande d'achat pour la parcelle A 1217 pour laquelle chaque conseiller a reçu les détails du N° Cadastral, de section, de surface et de localisation, à savoir 280 m² de terrain à bâtir, situé à Fontaine Cive. Le terrain est proposé au prix de 65,00 €/m².

Votes 06 pour

05 contre (Alain DEMAISON – Bernadette DUBERTAND – Gilles GENOVESE – Sébastien HASCOËT – Saliha KILANI)

01 abstention (Alain SAUGE-MERLE)

La délibération est approuvée à la majorité

▪ **DEMANDE D'AUTORISATION DE PROCEDER AU REMBOURSEMENT DE 85 000 € PERCUS POUR L'EGLISE, SUR LE PRET RELAIS CONTRACTE AUPRES DU CREDIT AGRICOLE**

Madame le Maire rappelle au conseil que nous avons contracté un prêt relais auprès du CRCA de la Savoie pour les travaux de l'église, pour lesquels nous venons de percevoir une subvention de 85 000€.

À la demande de la perception nous devons délibérer de façon à pouvoir procéder au remboursement de cette somme au CRCA qui établira un nouvel échéancier pour la somme restant due.

Votes 11 pour

1 abstention (Saliha KILANI)

La délibération est approuvée à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

• **Dossier Roussillon**

Madame Roussillon dont le terrain jouxte celui de la mairie en aval, le long du Chemin du Guillot, tente depuis 20 ans d'obtenir une action de la commune pour faire cesser l'écoulement des eaux usées et eaux pluviales de la mairie qui se déversent sur sa propriété. Gilles GENOVÈSE a été chargé de suivre ce dossier. Il explique que la mairie pourrait faire dériver ses eaux usées vers une canalisation potentiellement existante. Or il s'avère qu'il n'y a pas de canalisation. Il va donc falloir faire effectuer les travaux nécessaires rapidement.

À cela s'ajoute le fait que l'installation d'assainissement de la mairie (fosse septique) est à refaire.

• **Installation des caméras sur la route**

Gilles GENOVÈSE qui suit le dossier explique que dans le projet actuel ce sont huit caméras qui seront installées dans les semaines à venir : 3 caméras lecteur de plaques et 5 caméras de vidéosurveillance. A la Vittaz, il va falloir planter un mat soit sur le terrain privé de Mr DAGAZ, soit le long de la route départementale. Un courrier a été envoyé à Mr DAGAZ ainsi qu'au département. Ces travaux vont venir en surcoût et pour ces deux raisons énoncées, Gilles GENOVÈSE va contacter Mr BARDONNE pour que celui-ci revoie le devis.

Madame le Maire rappelle qu'en aucun cas le visionnage de ces caméras sera possible par les membres du conseil municipal ou les agents municipaux.

Celles-ci ne seront consultables que par la gendarmerie, et uniquement sur réquisition judiciaire.

Karine ROBERT demande à ce qu'un courrier soit envoyé à tous les habitants pour expliquer ce projet d'implantation des caméras de vidéoprotection, la raison de cette implantation, leur fonctionnement : visionnage tout particulièrement, de façon à éviter toutes les spéculations, à répondre aux inquiétudes de certains habitants et à éviter rumeurs et malentendus.

• **Dossier Fred FELIX**

Lors de la dernière catastrophe naturelle, les fondements de la cour goudronnée de Mr FELIX avaient été dégradés. Madame le Maire lui avait proposé de lui fournir gracieusement du remblai constitué de terre et de cailloux provenant des travaux d'excavation, liés à la station d'épuration, de façon à ce qu'il puisse consolider sa

plateforme, proposition que Mr FELIX a acceptée. Plusieurs camions ont donc circulé dans sa cour pour déverser ces matériaux.

Aujourd'hui, Mr FELIX se plaint que les camions auraient dégradé sa cour et il demande à la commune de la refaire. Gilles GENOVÈSE a été chargé de suivre ce dossier et de rencontrer Mr FELIX. Mr ARGAUD propose de réparer la cour (196 m²) pour un coût avoisinant les 3 000 €, ce que Mr FELIX refuse.

Madame le Maire a informé par écrit Mr FELIX qu'un courrier a été envoyé à l'entreprise EIFFAGE pour lui demander un devis qui sera soumis au CM.

Mr FELIX sera reçu en mairie, le conseil municipal étant favorable à essayer de trouver un arrangement à l'amiable plutôt que de persévérer dans un conflit. Un écrit entérinera la décision adoptée.

- Tranchée sur le chemin communal dit « Chemin du Château »

Mr GIMENEZ et Mme CAMARA, domiciliés 13 chemin du château, ont fait creuser une tranchée à travers le chemin communal pour raccorder leur habitation à la fibre. Ils ont affirmé qu'ils avaient déposé une demande à la mairie au préalable, ce qui n'est pas le cas. Nonobstant la tranchée a été rebouchée correctement et il n'y a pas de suite à donner à cette affaire.

- Chemin du Chatelard

Ce chemin, qui dessert toutes les propriétés adjacentes, n'est pas communal. À certains endroits il est dégradé. Les nouveaux propriétaires qui ont acheté la maison au-dessus de chez Mr PROST et d'autres riverains dont la propriété est traversée par ce chemin sont venus en mairie demander que des travaux soient effectués. Dossier à suivre.

- Caméras au château

Au château, la box pour les caméras de surveillance de nos biens immobiliers avait initialement été installée dans les locaux du commerce. À partir du moment où ceux-ci sont loués leur accès est privé. Madame le Maire a donc fait retirer cette box de façon à la faire réinstaller dans un boîtier sécurisé dans le hall d'entrée de la montée d'escaliers qui permet d'accéder aux appartements du château. Une demande a été faite au syndic qui a donné son accord. Cependant, lors de l'intervention de l'entreprise, l'installateur a été pris à partie par Mr ROUX et il n'a pas pu effectuer son travail. Alain DEMAISON signale qu'il a rencontré Mr LAKERA qui est contre l'installation d'un boîtier pour le PC numérique des caméras du château dans la montée d'escalier. »

À ce jour les caméras n'ont pas pu être réinstallées. Le dossier est en attente.

- Bornage du petit terrain PMR à gauche de l'entrée du château

Un géomètre a été mandaté pour venir borner ce petit terrain de façon à déterminer exactement les limites de la propriété communale et de celle de Mr Alain DEMAISON.

Le bornage du cheminement le long du mur du château en provenance du parking à l'arrière du bâtiment va également faire l'objet d'un bornage et d'un aménagement, pour sécuriser les piétons et tout particulièrement les enfants qui se rendent vers l'abri de bus.

- Demande des chasseurs

Madame le Maire communique au conseil le contenu du courrier envoyé en mairie par l'association de chasse communale. Celle-ci souhaiterait édifier un abri en complément de leur « cabane », côté étang, face à la forêt de

7

façon à ne pas être à la vue de tout le monde. Madame le Maire propose de faire un avenant à la convention qui lie déjà les chasseurs et la commune.

- Chantier de la STEP

Alain DEMAISON s'étonne que le chantier de la STEP ne soit pas encore fini. Madame le Maire explique que nous aurions la possibilité de demander à l'entreprise des indemnités de retard, mais elle n'est pas favorable à cette éventualité qui pénaliserait une jeune entreprise. Bernadette DUBERTRAND fait remarquer que s'il y a un peu de retard, cela peut s'expliquer par le ralentissement du chantier durant la période estivale (congrès des employés) et du fait de fortes intempéries en septembre. Gilles GENOVESE ajoute que normalement, le chantier devrait être terminé avant l'hiver. Le conseil municipal reconsidérera sa position au-delà de cette échéance.

Il faut cependant bien noter qu'à ce jour, malgré ce retard dans les aménagements, la capacité de traitement de la STEP est totalement opérationnelle, beaucoup plus performante que ce qu'elle était auparavant. Les employés communaux n'ont plus à intervenir chaque semaine comme auparavant, la surveillance est entièrement électronique.

Pour le suivi régulier, nous avons deux possibilités : soit le confier ainsi que le contrôle à la société « 01 Pompage », implantée dans l'Ain, soit à notre employé communal Robert BOGUREAU. Gilles GENOVÈSE fait remarquer que l'employé communal ne possède pas les connaissances et compétences informatiques nécessaires pour effectuer lui-même ce suivi ; il devra donc suivre une formation adéquate.

Madame le Maire préconise que dans un premier temps, le suivi soit confié à « 01Pompage ». Le coût reviendrait à la somme de 300 à 500€ / an.

Madame le Maire s'étonne que le bruit circule dans la commune qu'il manquerait 300 000 € de financement pour la STEP. Ce n'est absolument pas le cas, quand bien même la subvention de 54 000 € demandée au département nous a été refusée. Madame le Maire demande à chaque membre du conseil de ne pas colporter de telles affirmations mensongères qui alimentent un climat suspicieux chez certains habitants, sur les comptes de la commune. Elle rappelle que les comptes sont consultables en mairie sur rendez-vous.

- CIAS

Bernadette DUBERTRAND explique au conseil que lors de la dernière réunion du conseil d'administration du CIAS, il a été proposé une revalorisation de la participation des communes. Actuellement la participation est de 5,70 €/habitant, pour la Bauche, multiplié par 555 habitants.

La première proposition serait une revalorisation du tarif qui serait porté à 9 €/habitants, ce qui permettrait de stabiliser le déficit actuel.

La deuxième proposition porterait la revalorisation au tarif de 12,00€/habitant, stabilisant le déficit et assurant un peu de trésorerie.

Le conseil est appelé à donner son avis. Bernadette DUBERTRAND qui connaît bien le dossier puisqu'elle participe à toutes les réunions, propose 9,00 €/habitants soit 4995 €/ an. Pour 12,00 € cela porterait la participation de la commune à 6 000 €/ an. Malheureusement le déficit du CIAS est structurel, il faudrait que l'APL (Allocation Personnalisée d'Autonomie) soit revalorisée. Actuellement 10 personnes de la Bauche sont prises en charge ou suivies par la maison de retraite. Madame le Maire approuve la suggestion de Bernadette DUBERTRAND, qu'elle juge raisonnable.

Bernadette DUBERTRAND a toute la confiance du conseil pour porter la voix de la commune.

- Familles Rurales

L'année dernière nous n'avons donné aucune participation à l'association Familles Rurales qui gère le centre aéré. Nous avons actuellement 13 enfants de la commune inscrits au CLSH. La demande est de 48 €/enfant. La question sera proposée à une délibération au prochain CM.

- Chantier de l'église

Concernant le cloquage de la peinture au-dessus de la tribune dans l'angle ouest, nous n'avons pas encore pu établir un accord avec l'entreprise Logis Home qui impute ce problème à des infiltrations d'eau qui se seraient produites à cause de la gouttière, avant que nous fassions changer celle-ci en 2024. Or les conclusions de l'expert (payé par l'assurance juridique de la commune) qui a mesuré le taux d'hygrométrie dans le mur sont formelles : il n'y a pas d'humidité.

Madame le Maire propose de négocier avec l'entreprise plutôt que de s'engager dans une procédure. Gilles GENOVÈSE suggère d'attendre avant de restaurer. Or à aucun autre endroit depuis la fin du chantier où nous n'avons décelé des infiltrations ou de l'humidité dans les murs. Rien ne s'oppose aujourd'hui à ce que l'angle du mur soit repeint. Le devis proposé par Logis Home s'élève à 10 000 €. Madame le Maire va à nouveau prendre contact avec l'entreprise Logis Home pour trouver un arrangement à l'amiable. Dossier à suivre.

- Contrôle de l'installation électrique de l'église

L'installation électrique de l'église a été contrôlée le 14 octobre dernier, pour vérifier la conformité. Nous allons recevoir prochainement le rapport.

- Recherches de bornes

Une recherche de bornes est à faire pour le petit chalet de la sous-station de chauffage.

- Concert de Noël

Un concert de Noël est organisé par la chorale « Les Enchanteurs de La Bauche », le 14 décembre à 15h00 à l'église du village. Trois chorales sont au programme et le concert, dont l'entrée est gratuite, est donné au profit des enfants malades de l'hôpital de Chambéry.

- Nouveau pôle sportif

Nous avons reçu un courrier nous informant qu'un nouveau pôle sportif est en projet, porté par le syndicat des sports des Echelles/Entre Deux Guiers. Ce pôle sportif qui sera présenté à la Communauté de Communes, a pour objectif de désengorger St Laurent du Pont.

- Courrier de Mr LEGER

Madame le Maire regrette que ce courrier comporte beaucoup d'incohérences et de malentendus. Karine ROBERT propose de répondre factuellement à ce courrier. Madame le Maire rappelle encore une fois que tous les chiffres sont consultables en mairie.

- Dictée d'ELA à l'école d'ATTIGNAT-ONCIN et Conseil Municipal Jeune à l'école des ECHELLES

Bernadette DUBERTRAND et Gilles GENOVÈSE se sont rendu à l'école d'Attignat pour participer à la dictée d'ELA et au cross, organisés dans le cadre des journées contre les leucodystrophies. En outre, ils participeront cette année encore à l'encadrement des enfants au conseil municipal jeunes aux Echelles.




- Réseau Eglises Ouvertes de France

Christel PETRI présente le projet d'inscrire l'église de la Bauche au réseau « Eglises Ouvertes de France ». Ce réseau peut nous permettre de faire connaître l'église et de valoriser les travaux qui ont été effectués, en ouvrant l'église au tourisme par exemple. La contribution au projet s'élève à 350 euros la première année et donne droit à :

Une page de présentation de l'édifice sur le site Internet « eglisesouvertes.eu » qui reprend : des photos, un plan de localisation, les données de l'édifice, les heures d'ouverture qui ne sont pas imposées, une description de l'édifice, 6 éléments remarquables, l'agenda des événements. Le site est réalisé en quatre langues : français, néerlandais, anglais et allemand. Une plaque façade extérieure 20 x 20 cm reprenant le nom de l'église, et les heures d'ouverture et une bannière (180 x 50 cm) « Église ouverte et accueillante » sont fournis ainsi qu'un livre d'or pour adultes et un livre d'or pour enfants, trois badges accueillants et 150 cartes-brochures « Eglises Ouvertes » annuelles reprenant les adhérents de l'année en cours.

À partir de la seconde année la cotisation est de 150 €.

La proposition sera soumise à délibération au prochain CM.

- Installation d'un mat pour une caméra de vidéoprotection lecteur de plaque à la Vittaz

Le conseil municipal défend ce projet car beaucoup de véhicules circulent à cet endroit. Mme Valérie LADEVÈZE, secrétaire générale de mairie, a besoin de tous les éléments concernant l'installation d'un mat au lieudit « La Vittaz », dans un délai d'un mois de façon à pouvoir remplir son document CERFA. Gilles GENOVÈSE s'en occupe. L'entreprise qui installe les caméras pose également le mat.

L'entreprise NOVALELEC a été chargée d'étudier la pose d'un compteur et d'un éclairage public avec ampoules leds à chaque emplacement où seront installées les caméras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h18

